

Conseil municipal du 31 octobre 2025

PRESENTS : Mmes Agnès AMARGER, Jacqueline SOULIER, Edith BOULET, Mélanie MOTESCU.

Mrs Pascal CHAUVEL, Grégory CROZATIER..

ABSENTS EXCUSES : Mme Claire MARLIAC, Mr. Philippe ARMAND

ABSENT : Mr. Bruno PASTOUREL.

Validation à l'unanimité des personnes présentes du procès-verbal du 26 septembre 2025

ORDRE DU JOUR :

1) Réflexion sur la mise en place de la complémentaire santé au 01/01/2026

Au 1^{er} janvier, la commune à obligation de proposer une complémentaire santé aux agents communaux. Deux possibilités :

- Adhérer à la complémentaire santé proposée par le CDG 15 (suite à un appel d'offres), MNT.
- Complémentaire labellisée de l'agent.

Le conseil municipal propose d'adhérer à la complémentaire santé proposée par le CGD15.

La commune participera à hauteur de 15 € mensuel par agent pour une adhésion à la MNT.

2) Décision modification concernant le paiement des travaux d'éclairage public de La Moureyre

La participation de la commune en 2024 était de 330 €, elle est 362.29 € en 2025 en raison de l'actualisation des tarifs.

Pour pouvoir payer cette dépense, il est nécessaire de faire une décision modificative de 33 €

3) Délibération relative à une demande d'admission en non-valeurs de créances irrécouvrables – BP Assainissement

La commune décide d'annuler les sommes dues au budget assainissement pour le montant total de 0.73 € (arrondi lors du paiement).

La somme de 45 € est également due pour 2024 par un propriétaire décédé, la discussion est en cours avec le notaire chargé de la succession.

4) Auberge

Le Tribunal administratif nous a autorisé à rechercher un nouveau gérant. Quelques candidats à la gérance se sont manifestés.

Questions diverses :

La toiture de la mairie est en très mauvais état. Des devis vont être demandés.
Un dossier DETR 2026 va être déposé.

Des analyses d'eau ont été effectuées. Le taux de nitrate du captage Orhac est trop élevé (66,3 mg/L), la norme étant de <50 mg/l.

Tour de Table :

L'arbre de Noël pour les enfants se tiendra comme d'habitude à la salle polyvalente le dimanche 14 décembre.

Le repas offert aux plus de 70 ans, comme l'année passée se tiendra à la salle polyvalente le Samedi 20 décembre. Les conjoints pourront faire partie de la fête moyennant le prix du repas.

Un volet a été posé à la fenêtre de la salle des professeurs où les tous petits font la sieste.

Du grillage a été posé sur les abat-sons du clocher pour empêcher les volatiles de détériorer la charpente du campanile.

Les fossés du moulin à vent, du chemin allant du Vialard à Lastiguet ont été curés en attendant l'empierrement.

La séance est levée à 10 h 50.